

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

1

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 3 avril 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2017-04-73

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2017
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2017
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2017
 4. Trésorerie
 - 4.1. Adoption des comptes à payer
 5. Période de questions
 6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Crédit taxe matricule 1209606003
 - 6.2 Crédit de taxes matricule 2105112811
 - 6.3 Embauche étudiant municipalité - été 2017
 - 6.4 Embauches – Camp de jour
 - 6.5 Aménagement floral – contrat et achats florales
 - 6.6 Appel d'offres – Travaux Primevère
 - 6.7 Appui de la Municipalité pour la Construction d'un réseau de fibres optiques par la MRC de D'Autray
- Voirie – Aqueduc – Égout
- 6.8 Mandat Techni-consultant - suite projet FEPTU
 - 6.9 Appel d'offre – Étude géotechnique – Remplacement d'une conduite d'eau potable et réfection de chaussée Grand Rang St-Pierre et Chemin du Bas St-Pierre
 - 6.10 Transfert de montants affectés réservés en Aqueduc
 - 6.11 Caméra de surveillance – Garage municipal et environ
 - 6.12 Paiement des annuités pour le bassin d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes

7. Règlements
 - 7.1 Avis de motion d'un règlement sur le traitement des élus abrogeant le règlement 469-2010 et ses amendements 469-2010-1 et 469-1-2011
8. Informations diverses
 - 8.1 MRC de D'Autray – position dossier regroupement OMH
 - 8.2 Conférence de presse – 28 avril 10h
 - 8.3 Résolution de la MRC déclarant sa compétence : traitement et valorisation des matières organiques putrescibles
 - 8.4 Soirée reconnaissance des bénévoles - CABA
9. Rapports des membres du conseil
 - 9.1 Rapports des conseillers
 - 9.2 Rapport du maire
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Correspondance
13. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-04-74

3.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

Adoptée.

2017-04-75

3.2 Séance extraordinaire du 13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2017.

Adoptée.

2017-04-76

3.3 Séance extraordinaire du 20 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2017.

3

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2017.

Adoptée.

2017-04-77

3.4 Séance extraordinaire du 28 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2017.

Adoptée.

4. TRÉSORERIE

2017-04-78

4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques et les prélèvements, au montant de 64 079,33 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 7 mars au 3 avril 2017, soit adoptée.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2017-04-79

6.1 Crédit taxe matricule 1209606003

CONSIDÉRANT la taxe d'eau pour les fermes sans animaux ;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 1209606003 n'a pas d'entrée d'eau sur ses terres ni de bâtiment de ferme à Sainte-Élisabeth où il pourrait se brancher au réseau d'eau potable de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De créditer, au matricule 1209606003, le montant de taxe pour les fermes sans animaux pour l'année 2017 et les suivantes, et ce, jusqu'à ce qu'une entrée d'eau lui permette d'utiliser de l'eau du réseau de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Adoptée.

2017-04-80 6.2 Crédit taxe matricule 2105112811

CONSIDÉRANT la taxe d'eau pour les fermes sans animaux ;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 2105112811 n'a pas d'entrée d'eau sur ses terres ni de bâtiment de ferme à Sainte-Élisabeth où il pourrait se brancher au réseau d'eau potable de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De créditer, au matricule 2105112811, le montant de taxe pour les fermes sans animaux pour l'année 2017 et les suivantes, et ce, jusqu'à ce qu'une entrée d'eau lui permette d'utiliser de l'eau du réseau de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Adoptée.

2017-04-81 6.3 Embauche étudiant municipalité - été 2017

CONSIDÉRANT la quantité importante d'infrastructures et de terrains municipaux que la municipalité entretient en période estival ;

CONSIDÉRANT l'absence prévue d'un employé pour quelques mois ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher un étudiant pendant la période estivale, soit le ou avant le 26 juin, selon les disponibilités, jusqu'au 26 août 2016 ou avant selon les disponibilités de l'étudiant.

Adoptée.

2017-04-82 6.4 Embauches étudiants – Camp de jour

CONSIDÉRANT le camp de jour de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire l'embauche de 3 étudiants selon les termes des ententes avec Desjardins Jeunes au travail et Emploi été Canada.

Adoptée.

2017-04-83 6.5 Aménagement floral – Contrat et achats florales

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner le contrat pour l'aménagement floral des infrastructures de la Municipalité à Madame Julie Asselin au tarif horaire de 13,75 \$;

5

De prévoir un budget d'achat de végétaux, terre et paillis, afin de fleurir les nouvelles pancartes aux entrées de la Municipalité, soit un montant de 1 000 \$.

Adoptée.

2017-04-84 6.6 Appel d'offre – Travaux Primevère

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

De voir les plans et les options d'aménagement prévues avant les plans finaux. De réaliser, dès réception des plans finaux des architectes, le processus d'appel d'offres pour les travaux au centre Primevère afin que ceux-ci soient réalisés le plus tôt possible.

Adoptée.

2017-04-85 6.7 Appui de la Municipalité pour la Construction d'un réseau de fibres optiques par la MRC de D'Autray

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

ATTENDU QUE la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

ATTENDU QUE le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet dans son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiment de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal souhaite appuyer la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Que la Municipalité comprend qu'il n'y a pas de coût relié à l'appui.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Adoptée

6

Voirie – Aqueduc – Égout

2017-04-86

6.8 Mandat Techni-Consultant – accompagnement projet FEPTU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le financement dans le cadre du projet FEPTU ;

CONSIDÉRANT les étapes déjà réalisées avec l'assistance technique de la Firme Techni-Consultant dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines étapes sont cruciales et essentielles pour la bonne démarche de l'ensemble du projet ;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'entreprise Techni-Consultant dans ce type de travaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la Firme Techni-Consultant à accompagner la Municipalité dans les étapes d'élaboration et de réalisation du projet FEPTU dans son ensemble au montant forfaitaire de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2017-04-87

6.9 Appel d'offre – Étude géotechnique – Remplacement d'une conduite d'eau potable et réfection de chaussée Grand Rang St-Pierre et Chemin du Bas St-Pierre

CONSIDÉRANT l'appel d'offres dans le cadre de l'étude géotechnique concernant le projet de remplacement d'une conduite d'eau potable et de réfection de chaussée du Grand Rang St-Pierre et du chemin Bas St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions sur les 4 firmes invitées à soumissionner ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

	EXP	Solmatech
Forages et analyses	8 260 \$	14 524,02 \$
Rapport complet	2 400 \$	3 325 \$
Sous-total	10 660 \$	17 849,02 \$
TPS	533 \$	892,45 \$
TVQ	1 063,34 \$	1 780,44 \$
Total	12 256,34 \$	20 521,91 \$
Brève compréhension du mandat	X	X
Échéancier de travail respecté	X	X
Addenda numéro 1	X	X
Formulaire « offre de prix dûment complété et signé »	X	X
# de projet du soumissionnaire	GABE - 099	OSG5240-17

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Techni-Consultant ;

CONSIDÉRANT QUE l'écart de prix peut s'expliquer par la disponibilité des firmes et les ressources à l'interne ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

7

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit les Services EXP inc. au montant de 10 660 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-04-88 6.10 Transfert de montants affectés réservés en Aqueduc

CONSIDÉRANT les montants affectés datant de plusieurs années soient Aqueduc Rivière Sud de 14 836 \$ et de Aqueduc St-Pierre de 2 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces montants avaient été réservés il y a plusieurs années dans le but de réaliser des projets qui n'ont pas eu lieu :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'annuler l'affectation de ces deux montants où ils sont placés actuellement afin de les affecter au surplus général Aqueduc.

Adoptée.

2017-04-89 6.11 Caméra de surveillance – Garage municipal et environ

CONSIDÉRANT les problèmes des derniers mois dans la cour du garage municipal et les tentatives d'intrusion des mois passés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire installer des caméras par GC Alarme au coût de 2 854,94 \$ pour quatre caméras pour avoir vu sur le garage et le chalet des loisirs.

Adoptée.

2017-04-90 6.12 Paiement des annuités pour le bassin d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget il était prévu de taxer un montant de soixante dollars (60 \$) par unité de logement afin d'acquitter les annuités de 35 160\$ pour le bassin d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne veulent pas augmenter la taxe d'eau des contribuables ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les annuités 2017 au montant de 35 160\$ soient remboursées à même le surplus réservé pour les réseaux d'aqueduc.

Adoptée

Règlements

2017-04-91

8

7.1 Avis de motion d'un règlement sur le traitement des élus abrogeant le règlement 469-2010 et ses amendements 469-2010-1 et 469-1-2011

Avis de motion est donné par Thérèse Adam à l'effet qu'à une séance subséquente du conseil municipal elle présentera un règlement sur le traitement des élus abrogeant le règlement 469-2010 et ses amendements 469-2010-1 et 469-1-2011.

8. INFORMATION DIVERSE

8.1 MRC de D'Autray – Position dossier regroupement OMH

La Municipalité a reçu une résolution du conseil de la MRC de D'Autray à l'effet qu'elle n'a pas l'intention de procéder à une déclaration de compétence en matière de logement social.

8.2 Conférence de presse - Primevère

La Municipalité fera une conférence de presse pour le lancement des projets de rénovation de Primevère – le 28 avril à 10h.

8.3 Résolution de la MRC déclarant sa compétence : traitement et valorisation des matières organiques putrescibles

La Municipalité a reçu une résolution de la MRC de D'Autray à l'effet qu'elle a l'intention d'acquiescer la compétence concernant les matières organiques putrescibles.

8.4 Soirée reconnaissance des bénévoles - CABA

Le centre d'action bénévole D'Autray inc. invite les membres du conseil à sa soirée reconnaissance des bénévoles le vendredi 21 avril à 17h30 au Centre communautaire. Les présences doivent être confirmées.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

Les membres du conseil ont assistés aux séances de travail, assemblées extraordinaires et à différentes rencontres : Comité du Patrimoine, rencontre avec le syndicat, souper spaghetti, camp de jour adapté.

9.2 Rapport du maire

Le maire a assisté aux séances de travail et aux séances extraordinaires de la Municipalité, certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal et à la MRC. Les dossiers à la MRC qui retiennent l'attention sont le compostage (la MRC veut faire l'achat d'un composteur roulant), le transport en commun qui est appelé à changer dans les prochaines années, principalement la ligne 131.

10. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est amenée.

11. Période de questions

Aucune question n'est posée.

9

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

- Projet Oléoduc – Trans Canada
- Bilan JPS 2017 : plus de 100 000 Lanaudois touchés !
- Valorisation des savoir-faire techniques d'Autréens – communiqué
- Club Quad Mégaroues – offre de publicité
- Assemblée générale Tourisme Lanaudière
- Rapport du carrefour canin de décembre
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- Ligue d'action civique
- Sauvons poste Canada
- Différentes revues

2017-04-92

13. Levée de la séance

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h00.

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-
trésorière